

PROCES-VERBAL
DU COMITE DE PILOTAGE DU 23 FEVRIER 2023
Adopté en COPIL du 13 juin 2023

Etaient invité.e.s :

Séance tenue en hybride

MEMBRES DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Directeur : Christian RINAUDO (procu. de F. BRILLET et D. STEINER à partir de 17 heures)

Directrice-adjointe : Frédérique BERTONCELLO

Directeur.rice.s des laboratoires en adossement principal ou leurs représentant.es

CEPAM – Michel LAUWERS

CMCM – Jean-Paul PELLEGRINETTI (procu. à BARTOLOMEI)

ESPACE - Giovanni FUSCO

LAPCOS - Dirk STEINER (à C. RINAUDO à partir de 17h00)

TRANSITIONS - Jacques ARASZKIEWIEZ (absent)

URMIS – Marie LESCLINGAND

Directeur.rice de l'école doctorale ou son.sa

représentant.e : ED SHAL – Fabien MATHY (absent)

Directeur.rice.s des départements disciplinaires ou leurs représentant.es

ETHNOLOGIE-ANTHROPOLOGIE – Quentin MEGRET

GEOGRAPHIE et AMENAGEMENT - Sandra PEREZ

HISTOIRE - Arnaud BARTOLOMEI (procu. de JP

PELLEGRINETTI) & Sandra ZANELLA

SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE – Jean-Luc PRIMON

PSYCHOLOGIE - Edith GALY

Directeur.rice.s / Responsables ou leurs représentant.es :

IMREDD – Emmanuel TRIC (excusé)

MSSH - Christophe CHARLIER (absent)

INSPE – Franck BRILLET (procu. à C. RINAUDO)

IDPD - Jean-Christophe MARTIN (excusé)

Portail SHS - Marie-Jeanne OURIACHI

L3 Psychologie - André QUADERI (absent)

MEMBRES INVITES SANS DROIT DE VOTE

Directeur.rice.s des laboratoires en adossement secondaire ou leurs représentant.e.s

ERMES - Yannick RUMPALA (absent)

LADIE - Anne MILLET-DEVALLE

ECOSEAS - Virginie RAYBAUD (absente)

LIRCES - Marie-Joseph BERTINI

Directeur.rice.s des départements en adossement secondaire ou leurs représentant.e.s

SIC - Patrizia LADAUTI (absente)

Les Directeur.rice.s des composantes en lien avec l'EUR ODYSSEE

EUR CREATES - Jean-Paul AUBERT (absent)

EUR HEALTHY - Anne Vuillemin (absente)

Invitées permanentes

Direction adm. EUR - Myrina MEUNIER

Direction adm. Site - Nassima KIRECHE

Bureau exécutif EUR

Chargée mission pédagogie : Karine EMSELLEM (excusée)

Chargé mission recherche : Xavier HUETZ DE LEMPS

Chargé mission communica° : Frédéric COUSTON (excusé)

Invité.es

Responsable SRHP : Virginie SESSA

Responsable Finances : Damien ORTEGA

Equipe EUR

Monique VERRIERE – Secrétaire de séance

Chloé BARRANCO – Chargée de communication

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation des procès-verbaux :

- du COSP-COPIL du 30 septembre 2022
- du COPIL du 21 octobre 2022
- du COSP-COPIL du 26 octobre 2022
- du COSP-COPIL du 13 décembre 2022

2 - Campagne de recrutement d'ATER 2023/2024

3 - Campagne de recrutement et renouvellement des enseignant.es-chercheur.ses associé.es à mi-temps (PAST/MAST) et contractuels 2023/2024

4 - Changement au sein du bureau exécutif de l'EUR

5 - Budget 2023

6 - Bourses de mobilité entrante ou sortante & Bourse d'excellence



M. Christian RINAUDO ouvre la séance à 14 heures.

En préambule, il indique que le choix de cette date, durant la pause pédagogique, a été déterminée en fonction du premier calendrier de la campagne ATER envoyé par les services centraux RH. C'est également la raison pour laquelle cette séance se fait exceptionnellement en hybride. Il remercie vivement toutes les personnes qui ont pu se libérer pour y participer.

1. Approbation des procès-verbaux

Le procès-verbal du COSP-COPIL du 30/09/2022 est adopté à l'UNANIMITE
Le procès-verbal du COPIL du 21/10/2022 est adopté à l'UNANIMITE
Le procès-verbal du COSP-COPIL du 26/10/2022 est adopté à l'UNANIMITE
Le procès-verbal du COSP-COPIL du 13/12/2022 est adopté à l'UNANIMITE

2. Campagne de recrutement d'ATER 2023/2024

ATER – EUR ODYSSEE

M. Christian RINAUDO présente la nouvelle procédure mise en place cette année par la gouvernance. Il a été décidé d'attribuer une enveloppe par EUR sur la moyenne des arbitrages des trois dernières années, c'est-à-dire sur la moyenne des postes ATER obtenus sur les 3 dernières années. L'EUR ODYSSEE dispose ainsi d'une enveloppe de 4 postes ATER équivalent plein temps (sachant que 2 postes à 100 % correspondent à 3 postes à 50 % en raison du montant des charges inhérent à chaque poste).

Mme Frédérique BERTONCELLO précise que l'enveloppe ne signifie pas que la stratégie précédente est abandonnée : les demandes faites dans l'enveloppe doivent être argumentées et correspondre à la stratégie de l'établissement. Les demandes des EUR seront arbitrées ensuite par la gouvernance.

L'EUR n'est pas tenue d'utiliser tous les postes de l'enveloppe cependant si elle a des besoins supplémentaires, il sera possible d'en effectuer la demande justifiée et argumentée.

Enfin, il n'est pas précisé dans la note de cadrage que les demandes de postes doivent être classées mais l'équipe de Direction de l'EUR estime préférable de le faire.

Au titre de la campagne 2023/2024, pour l'ensemble des départements disciplinaires, 8 demandes de postes :

- **19 - Sociologie générale - Méthodes de la sociologie (CPES)** / Quotité : **50 %** / SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE / URMIS
- **20 - Anthropologie des techniques, du développement, de l'environnement, de la santé et des transformations territoriales contemporaines** / Quotité : **100 %** / ETHNOLOGIE-ANTHROPOLOGIE / LAPCOS / LIRCES
- **21 - Archéologie médiévale** / Quotité : **100 %** / HISTOIRE / CEPAM
- **21 - Histoire grecque** / Quotité : **50 %** / HISTOIRE / CEPAM
- **22 - Histoire contemporaine du Maghreb** / Quotité : **100 %** / HISTOIRE / CMMC
- **22 - Histoire transnationale de l'Europe (CPES)** / Quotité : **50 %** / HISTOIRE / CMMC
- **23 - Géomatique et Biogéographie** / Quotité : **100 %** / GEOGRAPHIE / ESPACE 7300
- **23 - Analyse spatiale, système d'information géographique (CPES)** / Quotité : **50 %** / GEOGRAPHIE / ESPACE 7300



Dans un premier temps de discussions, tous les membres du COPIL s'accordent sur la nécessité de compenser les départs effectifs à la retraite et en détachement.

Phase 1 : Priorisation de trois demandes

Trois postes sont concernés et prioritaires :

Classement	Département – Laboratoire - CNU - Intitulé poste Argumentaires
1 ^{er} ex-aequo	HISTOIRE / CEPAM 21 - Archéologie médiévale - Quotité : 100 % Départ à la retraite d'un MCF en décembre 2022
	HISTOIRE / CMMC 22 - Histoire contemporaine du Maghreb - Quotité : 100 % Départ à la retraite d'une PR au 1 ^{er} septembre 2022
1 ^{er} ex-aequo	GEOGRAPHIE / ESPACE 7300 23 - Géomatique et Biogéographie - Quotité : 100 % Détachement d'un MCF (quatrième année)

Les membres du COPIL classent à l'UNANIMITE premières ex-aequo ces 3 demandes

Phase 2 : Décision de faire un vote distinct pour les demandes liées au CPES

Parmi les postes demandés, 3 demi-postes (en sociologie, histoire et géographie) concernent le cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) ouvert depuis la rentrée universitaire 2022-2023.

Il est rappelé que, lors de la mise en place de ce cycle au sein d'UCA, la gouvernance s'était engagée auprès des directeurs de département à ouvrir des postes d'ATER supplémentaires pour répondre à l'augmentation progressive du volume d'heures en corrélation avec l'ouverture de la deuxième année, d'une nouvelle première année, puis à terme d'une troisième année. Il faut également préciser que ces cours ne sont pas mutualisés.

Pour cette première année, les heures ont pu être effectuées à moyens constants mais cela ne sera plus possible à la rentrée prochaine, si ce n'est au détriment des formations de licences traditionnelles. Cette hypothèse n'est pas envisageable.

Enfin, il est important de souligner que le CPES n'a pas pu être comptabilisé dans le calcul de l'enveloppe attribuée à l'EUR en raison de sa nouveauté.

Au vu de ces arguments, il est donc décidé de présenter à la gouvernance deux classements distincts : un sur l'enveloppe attribuée et un autre sur les demandes relatives uniquement au CPES en sollicitant un soutien de l'établissement.

**La décision de faire deux classements distincts (ATER et ATER CPES) est adoptée
 avec 13 voix pour et 1 abstention**

Phase 3 : Suite du classement des demandes ATER (hors CPES)

A la suite des trois postes priorisés et classés 1^{er} ex-aequo, de la décision de classer les trois postes CPES à part, il reste à hiérarchiser les deux postes restants (en histoire et en ethnologie-anthropologie).



Au vu des argumentaires, les membres du COPIL votent comme suit :

9 voix en faveur du poste en Histoire
2 voix en faveur du poste en Ethnologie-Anthropologie
3 abstentions

Classement	Département – Laboratoire - CNU - Intitulé poste Argumentaires
4 ^{ème}	HISTOIRE / CEPAM 21 – Histoire grecque - Quotité : 50 %
	La sous-section d'histoire ancienne est en situation de sous-encadrement en raison : <ul style="list-style-type: none"> d'une part des départs en 2019 d'1 MCF (retraite) et d'un PU (mutation), seulement partiellement compensés par le recrutement d'1 MCF en 2020 d'autre part de la forte implication des EC d'Histoire ancienne dans les responsabilités administratives (4 sur 5 occupent des resp. administratives au niveau des formations, du DD ou du portail mais sans pouvoir prendre leur décharge en heures effectives, qui devraient sinon être compensées par des heures complémentaires). Au total le déficit équivaut à 2 services complets.
5 ^{ème}	ETHNOLOGIE-ANTHROPOLOGIE / LAPCOS / LIRCES 20 – Anthropologie des techniques, du développement, de l'environnement, de la santé et des transformations territoriales contemporaines - Quotité : 100 %
	Affectation depuis 2015 d'une MCF en Ethnologie dans un service administratif (OVE)

Phase 4 : Classement des demandes liées au CPES

Ces trois demandes concernant l'implication des départements disciplinaires dans le CPES font donc l'objet d'un second classement par le COPIL. Cette implication dans le CPES, pour des départements à faibles effectifs, déjà engagés dans plusieurs dispositifs de formation et très impliqués dans les responsabilités collectives (direction de l'EUR, du portail SHS, d'UMR...) représente une charge lourde, difficilement assumable à moyen terme avec la montée en puissance des enseignements dispensés dans chaque discipline dans le CPES en 2023-2024, et bien plus encore en 2024-2025.

Les membres du COPIL décident de classer ex-aequo les 3 demandes d'ATER CPES

Classement	Département – Laboratoire - CNU - Intitulé poste Argumentaires
1 ^{er} ex-aequo	SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE / URMIS 19 - Sociologie générale -Méthodes de la sociologie - Quotité : 50 %
	Le département de sociologie s'est engagé dans le CPES à hauteur de 54 heures en 2022-23 (faites sur heures complémentaires). A partir de l'année 2023-24, il s'agira de 162 heures puis en 2024-25 de 312 heures équ. TD, volume horaire trop conséquent pour être pris en charge par les EC du département. L'appui, pour la 1ère année, d'un demi-poste d'ATER et ensuite d'1 poste d'ATER est indispensable pour que la sociologie puisse poursuivre son implication dans ce dispositif soutenu par l'établissement.



Classement	Département – Laboratoire - CNU - Intitulé poste Argumentaires
1 ^{er} ex-aequo	HISTOIRE / CMMC 22 - Histoire transnationale de l'Europe - Quotité : 50 %
	À compter de la rentrée 2023 le département disciplinaire d'histoire s'est engagé à participer au CPES à hauteur de 108 HETD (deux cours de L2) et, à compter de la rentrée 2024 à hauteur de 324 HETD (deux cours de L2 et quatre cours de L3). Compte tenu des ressources humaines dont il dispose, il ne pourra assumer sa participation qu'en demandant aux enseignant.e.s chercheur.se.s ayant accepté de contribuer à cette formation d'assurer cette charge supplémentaire en heures complémentaires. Il en résulterait inévitablement une dégradation de l'encadrement pédagogique dans les autres formations dans lesquelles le DDH intervient, une fragilisation de l'investissement des collègues concerné.e.s dans leurs activités de recherche et dans les charges d'intérêt collectif et, à terme, une menace sur la pérennité de l'investissement du département dans cette formation pour laquelle ses membres ont manifesté le plus grand intérêt. C'est la raison pour laquelle le DDH demande à bénéficier d'un demi-support d'ATER pour couvrir son engagement durant l'année 2023-2024.
1 ^{er} ex-aequo	GEOGRAPHIE / ESPACE 7300 23 - Analyse spatiale, système d'information géographique - Quotité : 50 %
	Une Ens-Ch. du DD de géographie est impliquée dans le CPES. Un poste d'ATER à mi-temps permettra une implication plus forte de la discipline : cours d'Analyse spatiale, une initiation aux Systèmes d'Information Géographique, ainsi qu'une introduction aux Sciences environnementales vues par l'analyse systémique.

✚ **ATER – EUR ODYSSEE en lien avec une autre composante : IUT**

Département – Laboratoire - CNU - Intitulé poste Argumentaires
SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION / URE TRANSITION 71 - Cultures numériques en sciences de l'information et de la communication - Quotité : 100 %
Le COPIL de l'EUR ODYSSEE décide de ne pas classer cette demande puisqu'elle relève de l'IUT. Il émet un avis favorable sur le profil recherche en adéquation avec les thématiques du laboratoire TRANSITIONS et de l'EUR ODYSSEE

**Les membres du COPIL émettent un avis favorable à l'UNANIMITE à cette demande
 au vu de son profil recherche**



3. Campagne de recrutement et renouvellement des enseignant.es-chercheur.ses associé.es à mi-temps (PAST/MAST) et contractuels 2023/2024

Enseignant.es-chercheur.ses associé.es à mi-temps (PAST/MAST)

Poste	Département – Laboratoire - CNU - Intitulé du poste Argumentaires
MAST	<p>PSYCHOLOGIE / LAPCOS 16 - Psychologie sociale du travail et/ou ergonomie, Ergonomie des situations de travail ou des technologies numériques, des ressources humaines - Quotité : 50 %</p>
	<p>Le développement des compétences professionnelles des étudiants des parcours de psychologie ECTN et IPPTRH nécessite d'intégrer un ou une enseignant.e avec une pratique professionnelle liée à la psychologie sociale du travail et ou de l'ergonomie et ou de la gestion des ressources humaines au sein des équipes pédagogiques de ces deux parcours. De plus, un tel profil au sein des équipes pédagogiques permettrait d'entretenir un lien fort avec le tissu socio-économique régional. Employer un ou une professionnel.le ayant déjà une activité dans ce tissu est un avantage considérable qui permet de mettre plus facilement en relation les différents partenaires socio-économiques avec les enseignants et les étudiants du master, de renforcer le développement de la formation en apprentissage et l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Le parcours IPPTRH a bénéficié de la présence d'une collègue PAST jusqu'en 2020. Les parcours IPPTRH et ECTN mutualisant déjà une partie de leurs enseignements, il nous paraît pertinent de renforcer la collaboration entre les deux parcours via le recrutement d'un ou d'une professionnel.le compétent sur des thématiques communes aux deux parcours et présentant un profil professionnel complémentaire à ceux des enseignants chercheurs des équipes pédagogiques.</p>

Les membres du COFIL valident cette demande de poste MAST à l'UNANIMITE

Enseignant-contractuel

Poste	Département - Intitulé du poste Argumentaires
CDD pour 1 an avec demande de cédésation car 7 ans dans le poste (sur ressources établissement)	<p>GEOGRAPHIE - Sciences de l'environnement - Master GEDD Poste à 50 %</p>
	<p>Le master GEDD accueille chaque année une quarantaine d'étudiants en contrat d'alternance uniquement. Un enseignant en poste depuis 8 ans (2 contrats PAST de 3 ans chacun puis deux contrats CDD d'enseignant contractuel d'un an chacun) assure quatre missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalise des enseignements de spécialités relatives aux sciences de l'environnement, • Assure le suivi pédagogique du M1 GEDD (Visites en entreprise et suivi des projets tuteurés), • Assure la coordination du M1 GEDD (recrutement, planification des enseignements, ...) • Participe au pilotage stratégique du master (recherche de partenariat, évolution des contenus enseignés et des modalités pédagogiques).

Les membres du COFIL valident cette demande de poste d'enseignant-contractuel à l'UNANIMITE



4. Changement au sein du bureau exécutif de l'EUR

M. Christian RINAUDO propose que M. Frédéric COUSTON reprenne la fonction de chargé de mission communication au sein du bureau exécutif de l'EUR à la suite du départ de M. Jacques ARASKIEWIEZ.

M. Frédéric COUSTON est MCF en Sciences de l'information et de la Communication, membre du laboratoire TRANSITIONS, responsable du master COMEDD et membre élu du COSP.

Cette proposition est validée à l'UNANIMITE

5 - Budget 2023

Le budget de l'EUR ayant fortement augmenté ces dernières années, Mme Myrina MEUNIER préconise d'avoir une nouvelle réflexion sur la politique budgétaire. Après un bref rappel des différentes enveloppes budgétaires de l'EUR (Composante, IDEX, SFRI, AMI = ESPOIR, Chaire Franco-Costaricienne) et du modèle financier mis en place par l'établissement basé sur le développement des ressources propres issues des formations en apprentissage, Mme Myrina MEUNIER présente la nouvelle proposition.

Celle-ci repose principalement sur une meilleure utilisation des recettes générées par les formations en apprentissage en utilisant les sommes réservées sur les mesures d'accompagnement au CFA, (20 %) pour couvrir les besoins des formations en apprentissage, de manière à libérer plus tôt dans l'année les sommes restantes sur le budget composante pour le pot commun et le pilotage de l'EUR.

L'objectif étant de ne pas laisser au CFA le budget relatif aux mesures d'accompagnement mais de l'utiliser en première intention pour les besoins de la formation.

Ce principe d'utilisation du budget des mesures d'accompagnement CFA est voté à l'UNANIMITE

De cette nouvelle utilisation des ressources, il en découle la possibilité de lancer de nouvelles actions :

- La mise en place d'un budget annuel de 1.000 € pour toutes les formations (Licences et parcours Masters) qui n'ont pas de ressources propres, avec une échéance fixe pour les dépenses au 1^{er} novembre, afin de laisser la possibilité d'utiliser les reliquats avant la clôture budgétaire.
- La mise en place d'un budget gratification de stages pour les deux observatoires (Observatoire des migrations et OTECCA) de 10.000 € ainsi qu'un nouvel AAP « gratification de stages » pour les laboratoires d'une enveloppe de 10.000 €.
- Enfin, la possibilité de verser à titre exceptionnel au Campus Carlone une subvention pour participer aux travaux d'amélioration. Si l'exécution financière se déroule sans incident, la somme de 20.000 € pourrait être allouée au campus. Les membres du COPIL font remarquer que ce type de subvention doit rester exceptionnel et ne pas être systématisé dans la mesure où ce n'est pas le rôle de l'EUR. Cette proposition est donc mise au vote :

La dotation de 20.000 euros pour le campus est votée à l'UNANIMITE

Certaines idées d'utilisation du budget ont été discutées, comme le renouvellement de la flotte d'ordinateurs, l'achat de connectiques et d'adaptateurs, ...

La Directrice administrative du Campus CARLONE, Mme Nassima KIRECHE, profite de cette discussion pour présenter le nouveau référent financier M. Damien ORTEGA.



M. Giovanni FUSCO fait part de l'idée de financer des contrats étudiants de type « Community manager » pour renforcer le travail de communication autour des formations de l'EUR. Avec l'arrivée de Mme Chloé BARRANCO en tant que nouvelle chargée de communication de l'EUR, cette proposition n'est pas à envisager. En effet, Mme Chloé BARRANCO va prendre le temps d'analyser plus en détail les besoins des formations et de coordonner les actions avec la Direction de la Communication.

6 - Bourses de mobilité entrante ou sortante et Bourse d'excellence

Mme Myrina MEUNIER présente deux projets de délibérations relatives aux bourses de mobilité entrante ou sortante et bourse d'excellence que l'EUR souhaite mettre en œuvre. Ces deux délibérations ont été élaborées en fixant un cadre très large afin qu'elles puissent s'appliquer à toutes les sources de financement (SFRI, IDEX, Ressources propres, ...). Les projets prennent notamment en compte la demande de la Direction des Affaires Financières sur les conditions particulières à appliquer sur les bourses qui seront financées sur les fonds SFRI, sans que cela soit bloquant pour les autres dispositifs. Il est aussi prévu la constitution d'une commission ad hoc d'attribution qui viendra préciser et affiner chaque dispositif.

La discussion a porté sur l'inclusion d'un critère social dans la procédure et les critères d'attribution desdites bourses. Il est donc décidé de mettre au vote les points suivants :

Vote sur l'inclusion d'un critère social pour la bourse d'excellence :
6 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

Vote sur l'inclusion d'un critère social pour les bourses de mobilité entrante ou sortante :
6 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

Les deux projets de délibérations sont à modifier comme suit :

A la place de « toute preuve attestant de difficultés financières » indiquer « le cas échéant attestation de bourse sur critères sociaux ou toute preuve attestant de difficultés financières ».

A la place de « La situation financière des candidats pourra être prise en compte sans pour autant constituer un critère déterminant » indiquer « La situation financière des candidats sera prise en compte sans pour autant constituer un critère déterminant ».

En tenant compte des modifications demandées le projet de délibération concernant les bourses d'EXCELLENCE est voté à l'UNANIMITE

En tenant compte des modifications demandées le projet de délibération concernant les bourses de MOBILITE est voté à l'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian RINAUDO remercie les membres et lève la séance à 17 heures 50.

Christian RINAUDO,
Directeur de l'EUR ODYSSEE

Ecole Universitaire de Recherche
Sciences de la Société et de l'Environnement
EUR ODYSSEE - Université Côte d'Azur
Campus Carlone
98, boulevard Edouard Herriot
BP 3209 - 06204 Nice Cedex 3

